

**Que faire dans mon école,
contre le harcèlement ?**

**Guide à destination des professeurs
des écoles et directeurs d'école**

Préambule

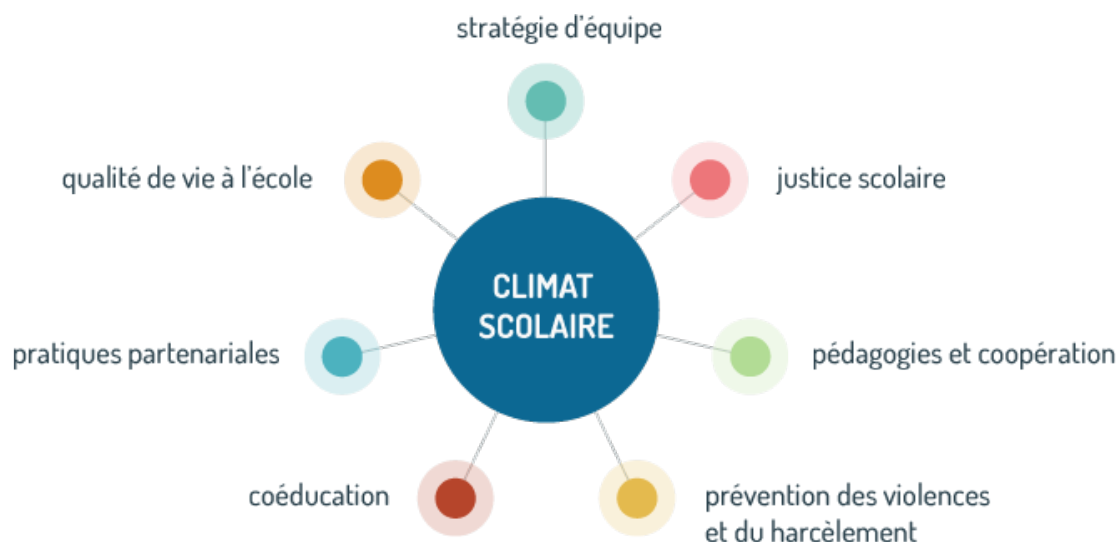
La recherche internationale montre que les politiques globales d'amélioration du climat scolaire sont le meilleur moyen pour réduire le phénomène de harcèlement en milieu scolaire.

Agir sur le climat scolaire c'est :

- travailler sur la dynamique et les stratégies d'équipe pour briser la solitude dans la classe,
- adopter des démarches pédagogiques en faveur de l'engagement et de la motivation des élèves,
- établir un cadre et des règles explicites,
- prévenir les violences et le harcèlement,
- privilégier la coéducation avec les familles,
- favoriser les liens avec les partenaires,
- améliorer la qualité de vie à l'école.

Il semble cependant important de fournir également des fondements théoriques et des pistes pédagogiques aux enseignants pour qu'ils puissent, s'ils le souhaitent, mener des actions de prévention dans leur classe en s'appuyant sur les guides « Comprendre pour agir ».

Les 7 axes du climat scolaire



Pour en savoir plus :

- <http://www.cndp.fr/climatscolaire/>
- Le guide du climat scolaire 1er degré

Sommaire

1. Sensibiliser.....	4
1.1. Informer dans les instances de l'école	4
1.2. Règlement de l'école	4
1.3. Information générale aux parents d'élèves	4
2. Former.....	5
2.1. Repérage	5
2.2. Quelques règles simples	5
3. Prévenir	6
3.1. Dans la classe.....	6
▪ Guides « comprendre pour agir » et dessins animés des petits citoyens.....	6
▪ Compétences psychosociales	7
3.2. Dans l'école	9
▪ La médiation par les pairs	9
▪ Offrir des espaces de paroles	9
3.3. Dans la cour de récréation	10
▪ Jeux dangereux	10
▪ Les jeux de coopération.....	10
▪ Des aménagements spécifiques.....	11
Zoom sur les filles et les garçons à la récréation.....	13
3.4. Les sanitaires.....	13
3.5. La cantine et le temps de la pause méridienne	14
3.6. Quelles actions de prévention avec les parents ?	14
▪ La mallette des parents	14
▪ Travail commun avec la collectivité territoriale et les partenaires locaux (dans le cadre ou non de Projet éducatif territorial)	14
▪ Café des parents	15
3.7. Sur qui s'appuyer pour mener des actions préventives?.....	15
▪ A l'éducation nationale	15
▪ Hors éducation nationale	15
▪ Dans le cadre de la réforme des rythmes scolaires	15
4. Traitement d'une situation de harcèlement	16
4.1. Protocole de traitement	16
4.2. Comment questionner ?	16

1. Sensibiliser

1.1. Informer dans les instances de l'école

Il est important de sensibiliser les équipes, lors du conseil des maîtres, et les parents d'élèves, lors du conseil d'école, au harcèlement en leur rappelant que ce phénomène débute dès l'école primaire. La prévention et la prise en charge précoces sont la meilleure des solutions pour que le harcèlement cesse au plus vite.

Pour plus de renseignements, consultez : <http://www.agircontreleharcelementalecole.gouv.fr/quest-ce-que-le-harcèlement/>

Il est essentiel de faire connaître les projets menés dans l'école. Ceux-ci peuvent être envoyés via un bulletin d'informations à l'équipe éducative (mail). Ils peuvent également être transmis aux parents, par exemple par le site web de l'école quand il y en a un.

Informers la mairie et les associations locales permet de mieux connaître et utiliser les ressources du territoire et de créer une continuité entre temps scolaires et péri/extrascolaires, notamment dans le cadre des projets éducatifs territoriaux.

1.2. Règlement de l'école

Le règlement intérieur de l'école vise à offrir un cadre protecteur pour toute la communauté éducative, et permet, entre autre, d'y référer les modalités d'exercice des droits et devoirs de chacun.

La loi n°2013-595 du 8 juillet 2013 prévoit, dans son rapport annexé, que chaque école et établissement réalise un plan d'actions pour lutter contre le harcèlement en milieu scolaire. [La circulaire n° 2013-100 du 13-8-2013](#) détaille le programme d'actions du ministère¹.

Le règlement est le « document de référence pour l'action éducative ». A ce titre, il doit mentionner les risques liés au harcèlement et définir les moyens mis en œuvre pour éviter que les élèves soient victimes et/ou auteurs.

1.3. Information générale aux parents d'élèves

[La circulaire n°2013-142 du 15 octobre 2013](#) propose des leviers d'actions pour renforcer la relation entre les parents et l'École.

La loi du 8 juillet 2013 prévoit de mettre [à disposition un espace pour les parents](#) d'élèves et leurs délégués². De la documentation pourrait être mise à disposition des parents dans cet espace.

De même, des fiches conseils pour les parents, témoins et victimes sont à disposition sur le [site « agir contre le harcèlement »](#). Ces documents, quand cela est possible, pourraient être distribués aux parents d'élèves pour qu'ils connaissent les démarches à suivre en cas de harcèlement.

¹ http://www.education.gouv.fr/pid25535/bulletin_officiel.html?cid_bo=72680

² Article L521-4 modifié du Code de l'éducation

2. Former³

2.1. Repérage

Plus l'enfant est jeune, plus il a du mal à repérer les phénomènes de harcèlement de la part de ses pairs car les relations à cet âge sont plus instables. Les groupes ne sont pas très structurés et l'enfant peut passer d'un groupe à un autre. Un certain temps s'écoule avant que l'enfant ne soit capable d'analyser l'ostracisme dont il est l'objet. Durant cette période, les troubles anxieux dominent en raison de l'impossibilité à contrôler la situation. Ce sont donc souvent les parents qui perçoivent les premiers signes : **troubles du sommeil, irritabilité, agitation, colères, susceptibilité, mais aussi somatisations anxieuses (par exemple, des maux de ventre)**. Les enseignants, de leur côté, peuvent constater une **baisse des résultats scolaires** car l'anxiété diminue les capacités attentionnelles. Ils peuvent également remarquer des **troubles du comportement** : agitation, colères, attitude provocante (les autres élèves viennent toujours se plaindre de la victime qui les embête) ou au contraire isolement, repli sur soi.

Une des difficultés d'identification de l'existence d'actes de harcèlement est que l'ensemble de ces signes sont rencontrés pour de nombreuses autres situations : violences sexuelles, maltraitance, difficultés familiales liées à une séparation, etc. Il convient surtout que l'adulte qui les remarque ait présent à l'esprit que le harcèlement entre dans les possibilités habituellement évoquées⁴.

2.2. Quelques règles simples

S'interposer en tant qu'adulte : la vigilance permet d'identifier les élèves en situation de vulnérabilité et de leur assurer le soutien actif de l'adulte. Que ce soit dans la classe, dans la cour de récréation ou dans n'importe quel autre lieu fréquenté durant le temps scolaire (transports scolaires compris), le devoir d'intervention de l'adulte est essentiel.

Repérer les enfants isolés ou en situation de perte amicale. Il suffit parfois d'une simple arrivée en cours d'année pour que les ennuis débutent. Être un « sans ami » constitue un puissant facteur de harcèlement.

Savoir écouter, c'est-à-dire ne pas mettre systématiquement en doute les propos entendus et savoir changer de point de vue.

Distinguer les petites plaintes de la souffrance réelle : la durée et la répétition des brimades différencient le tracassé relativement anodin du véritable harcèlement. C'est bien autour de l'ancrage dans le temps que l'on doit poser les questions à l'élève concerné.

Chercher à croiser les regards sur ce qu'on vient de voir ou d'entendre et ne jamais prendre de décision seul(e).

³Extraits de : http://www.agircontrelharcelementalecole.gouv.fr/wp-content/uploads/2013/11/campagne_agir_contre_le_harcelement_guide_pratique_le_harcelement_entre_eleves1.pdf

Contactez les parents pour recueillir leur point de vue avant de leur conseiller éventuellement d'en parler à des personnels plus spécialisés.

Déconseillez fortement aux parents de régler seuls ce problème en allant voir les parents du harceleur ou l'enfant lui-même. La présence d'un tiers est nécessaire dans tout règlement de conflit afin de trouver une solution honorable pour chaque partie. Il convient ainsi d'assurer une médiation entre les familles de la victime et de l'agresseur. Ceci, particulièrement important dans le primaire, permet d'éviter la survenue de tensions entre les deux familles et la dégradation des relations entre élèves.

Si l'école ne s'est pas encore dotée d'un dispositif de prévention, il est nécessaire de le faire. Il ne faut pas mener une action seulement pour la (les) classe(s) concernée(s) mais le faire pour la totalité de l'école. Il faut impliquer l'ensemble de l'équipe éducative ainsi que les parents. Des mesures préventives doivent être prises avant même la connaissance d'un fait de harcèlement car ce phénomène touche tous les établissements scolaires et seule une prévention précoce peut le faire diminuer.

Apporter des réponses cohérentes en désignant par exemple un référent pour coordonner les actions. Celui-ci assurera l'interface entre les familles et le personnel de l'établissement.

3. Prévenir

3.1. Dans la classe

- **Guides « comprendre pour agir » et dessins animés des petits citoyens**

10 dessins animés ont été créés par l'association « les petits citoyens ». Ils permettent d'aborder des thématiques variées avec les élèves et sont accompagnés de guides pédagogiques pour mener des activités dans la classe.



Pour visionner le livret dont sont extraits les dessins animés :

http://www.agircontreleharcelementalecole.gouv.fr/wp-content/uploads/2012/02/et_si_on_s_parlait_du_harcelement_a_l_ecole.pdf

Vous pouvez retrouver les différents guides et supports vidéos sur le site « Agir contre le harcèlement » dans la rubrique centre de ressources/outils pédagogiques.

Dessin animé	Guide comprendre pour agir
« <u>Qu'est ce que le harcèlement ?</u> » « <u>Des apparences trompeuses</u> »	Le harcèlement lié aux apparences
« <u>Internet et pas Net</u> »	Les cyberviolences
« <u>Le racket, c'est pas du jeu</u> »	Le racket
« <u>Laisse les filles</u> »	Le sexisme
« <u>Stop au silence</u> »	la loi du silence
« <u>Bégayer, ce n'est pas drôle</u> »	Les moqueries dans le processus de harcèlement
« <u>Non à l'exclusion</u> »	Le rejet, l'exclusion du groupe de pairs
« <u>Ça va trop loin</u> »	La violence ne résout pas les conflits
« <u>Mauvaise influence</u> »	La mauvaise influence du groupe de pairs

▪ **Compétences psychosociales⁵**

« Les compétences psychosociales sont la capacité d'une personne à répondre avec efficacité aux exigences et aux épreuves de la vie quotidienne. C'est l'aptitude d'une personne à maintenir un état de bien-être mental, en adaptant un comportement approprié et positif, à l'occasion des relations entretenues avec les autres, sa propre culture et son environnement". (OMS 1993).

Ces compétences sont au nombre de dix et présentées par deux :

- savoir résoudre les problèmes, savoir prendre des décisions ;
- avoir une pensée créative, avoir une pensée critique
- savoir communiquer efficacement, être habile dans ses relations interpersonnelles ;
- avoir conscience de soi, avoir de l'empathie pour les autres ;
- savoir gérer son stress, savoir gérer ses émotions.

Voici 12 fiches pédagogiques pour travailler autour des compétences psychosociales en primaire :

<http://crdp-pupitre.ac-clermont.fr/upload/%5B31%5D%5B14%5D%5B1170%5D%5B2009-12-17%5D%5B11-34-59%5D%5BE263%5D.pdf>

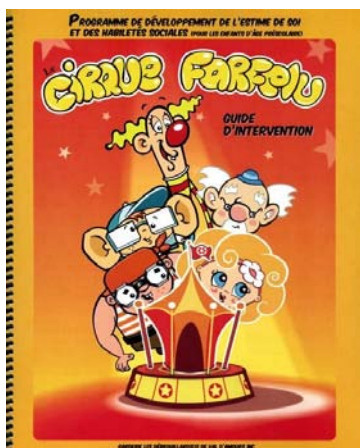
⁵ <http://crdp-pupitre.ac-clermont.fr/garesc/567--garesc.htm>

Programmes québécois :

Ces programmes peuvent inspirer les enseignants pour certaines activités.

Pour les 3/5 ans : le cirque farfelu⁶

Maternelle, CP, CE, CM: contes sur moi⁷



Extraits de contes sur moi sur les expressions du visage :

<http://www.occe.coop/~ad67/EstimeDeSoi/pdf/4.CPS/1er/out/006.pdf>



Pour aller plus loin :

IREPS Pays de la Loire : le cartable des compétences psycho-sociales : un **site ressource évolutif** pour celles et ceux qui souhaitent **renforcer les compétences psychosociales (CPS) des enfants et des préadolescents de 8 à 12 ans.**

<http://www.cartablecps.org/ front/Pages/page.php>

⁶http://www.nonviolenceactualite.org/catalog/index.php?main_page=product_info&cPath=3_14_66&product_s_id=12171

⁷http://www.nonviolenceactualite.org/catalog/index.php?main_page=product_info&cPath=3_14_65&product_s_id=11945

3.2. Dans l'école

▪ La médiation par les pairs

La médiation est un processus coopératif qui facilite la résolution non violente d'un conflit ou le prévient par l'intermédiaire d'un tiers appelé médiateur. Le médiateur aide les élèves en situation de conflit à communiquer et à trouver une issue constructive.

On s'efforce ainsi d'établir une reliance, de « reconstruire le lien social » (Bonafé-Schmitt).

La médiation « par les pairs » en milieu scolaire signifie que les médiateurs sont des élèves, du même âge ou à peine plus âgés, formés à la médiation. Les élèves-médiateurs vont proposer leur aide aux protagonistes de conflits.

<http://www.educationprioritaire.education.fr/dossiers/la-mediation-par-les-pairs/presentation.html>

Coordonnée par la mission ministérielle en charge de la prévention et de la lutte contre les violences en milieu scolaire à l'initiative des associations, une [charte de la médiation par les pairs](#) est à votre disposition.

▪ Offrir des espaces de paroles

Les conseils de coopération permettent aux enfants de s'exprimer dans un cadre clair et défini. Voici quelques liens utiles pour mettre en place un conseil de coopération :

[Mettre en place un conseil de coopérative](#) (OCCE)

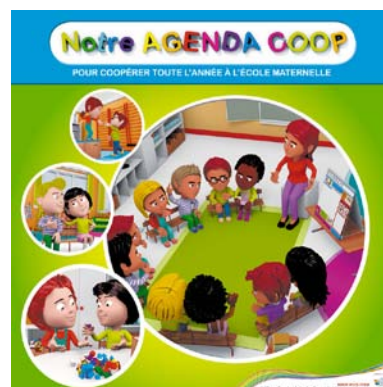
[Le conseil de coopération](#) (coordination française pour la décennie)

Pour aller plus loin, l'agenda coopératif

L'Office central de la Coopération à l'école (OCCE) propose depuis des années de très nombreux supports pour faire vivre la coopération dans les écoles.

« L'agenda coopératif c'est :

- ▶ un moyen original pour noter le travail scolaire,
- ▶ un support pour informer les parents,
- ▶ des questions pour développer l'esprit coopératif,
- ▶ une idée par jour pour apprendre à vivre ensemble,
- ▶ des activités pour développer l'estime de soi,
- ▶ des outils pour s'entraider,
- ▶ des astuces pour s'apprécier,
- ▶ des défis pour s'évaluer. » source : <http://www.occe.coop/federation/publications/agenda-cooperatif>



La boîte aux lettres ou boîte à penser :

C'est une boîte dans laquelle on écrit tout ce qui tracasse, amuse, énerve. Une fois par semaine toutes les lettres, anonymées sont lues, ce qui crée une certaine distanciation. Cela peut permettre à l'enfant de s'exprimer tout en améliorant ses compétences rédactionnelles.

3.3. Dans la cour de récréation

La cour de récréation est un espace de socialisation indéniable pour les enfants. C'est un moment de détente indispensable pour l'équilibre de l'enfant.

Mais elle est également le lieu où peuvent se dérouler des incidents : disputes, insultes, jeux dangereux. On peut aussi y repérer des enfants isolés.

▪ Jeux dangereux

On distingue différents types de « jeux » dangereux :

- Les « jeux » d'évanouissement et d'asphyxie basés sur la compression du sternum ou du cou et l'asphyxie comme le « jeu du foulard », le "rêve indien" ou le "jeu de la tomate", toutes pratiques précédées d' "hyperventilation" qui en potentialise le danger (Les « jeux » d'agression comme le happy slapping - le jeu des « claques joyeuses », filmées par les camarades) ou le jeu de la mort subite (tout porteur de la couleur désignée devient, par exemple, une cible à attaquer), le "petit pont massacreur", le "jeu de l'anniversaire" ou du "coiffeur", le "catch".
- Les « jeux » de défi : sur le principe du « t'es pas cap ».

Certains de ces « jeux » sont parfois exercés de plein gré et ne sont pas dus à une situation de harcèlement. Toutefois, ils résultent régulièrement de la pression du groupe. Leurs conséquences peuvent être dramatiques, et parfois même mortelles.

Pour en savoir plus :

<http://eduscol.education.fr/cid47712/jeux-dangereux-pratiques-violentes.html>

http://cache.media.eduscol.education.fr/file/violence/98/9/Fiche_d'accompagnement_College_jeux_dangereux_212989.pdf

L'association APEAS, agréée par le ministère de l'éducation nationale, propose différentes ressources sur son site :

http://www.jeudufoulard.com/html-fr/fram_01.html

Un jeu vidéo permet notamment de travailler sur la respiration et le fonctionnement du corps.

L'association voit d'éditer [un jeu de société « JOURAKI »](#) pour les enfants de 8 à 12 ans. Il peut servir à animer une séance de prévention.

▪ Les jeux de coopération

La « compétition-émulation » est une confrontation constructive et un facteur d'éducation à la vie sociale. C'est l'occasion de s'affirmer, de se dépasser. Mais la compétition peut devenir dangereuse quand elle se résume à la loi du plus fort.

Si gagner consiste à éliminer l'autre, le jeu conduit à une concurrence agressive et même violente entre les joueurs. Le plaisir de jouer disparaît derrière la satisfaction d'avoir été le plus fort ou la colère d'avoir encore perdu. La « compétition-exclusion » conduit à des comportements destructeurs tant chez les gagnants que chez les perdants. Il est donc utile de valoriser des jeux et, plus généralement, des activités fondées sur le plaisir, la solidarité, l'entraide, où l'on découvre que la

coopération est synonyme d'efficacité.

La coopération, en effet, crée une dynamique favorable à la réussite aussi bien des apprentissages que des activités de la vie sociale et professionnelle.⁸ »

→ **Des ressources**

L'académie de Poitiers propose dans cette fiche 9 jeux de coopération en Education Physique et Sportive (EPS) :

<http://ww2.ac-poitiers.fr/ia16-pedagogie/spip.php?article596>

Des exemples de jeux de coopération créés par l'association NVA :

http://www.nonviolence-actualite.org/catalog/index.php?cPath=3_2

Que faire avec les jeux de parachute ?

http://ww2.ac-poitiers.fr/ia16-pedagogie/IMG/pdf/Activites_parachute.pdf



Pour aller plus loin

Druart, Delphine / Waelput, Michelle. *Coopérer pour prévenir la violence : jeux et activités d'apprentissage pour les enfants de 2 ans et demi à 12 ans*. De Boeck, 2009. 164 p. : ill. ; 21 x 17 cm. Outils pour enseigner

▪ **Des aménagements spécifiques**

L'académie de Poitiers propose un travail conséquent sur l'aménagement de la cour de récréation ainsi que des activités possibles à mener en EPS :

http://ww2.ac-poitiers.fr/ia16-pedagogie/IMG/pdf/amenagement_cour_recreation.pdf

L'OCCE dans sa revue *Animation et Education* de juillet-octobre 2013-n°235-236 donne des pistes de réflexion sur la non violence et notamment des questionnements autour de la cour de récréation extraits du travail de Catherine Franchon.

⁸ Extrait du site Non violence actualité <http://www.nonviolence-actualite.org>

MODULE : LA RÉCRÉATION

Un dispositif expérimenté d'élaboration de pistes pour améliorer le déroulement de la récréation, lieu de crispations conflictuelles entre élèves et dans l'équipe. Le dispositif relie une approche pragmatique se concluant par des décisions concrètes dans le contexte spécifique à une prise en compte des paramètres des relations (cadre-sens-communication).

Activité 1 :

Présentation du schéma proposé ; commentaire sur Pôle 1. Statut donné au temps de récréation en lien avec les besoins des élèves et des adultes ; étape importante pour une mise en perspective renouvelée de la récréation.

Activité 2 :

Graffiti tournant pour pôles 2 à 6 : chacun inscrit sur deux colonnes « constats » et « évolutions souhaitées », puis complète en tournant.

Liste des pôles proposés dans le contexte d'une école mais facilement transposable :

Pôle 2 **Activités des élèves**

Pôle 3 **L'espace cour et annexes**

Pôle 4 **Le matériel**

Pôle 5 **Les comportements des élèves**

Pôle 6 **Les rôles des maîtres et autres adultes éventuels.**

Activité 3 :

Pôle par pôle, bilan des constats, synthèse des souhaits, rappel des obligations, débats suivis d'une prise de décisions de l'équipe sur les paramètres à modifier et les modalités d'implication des élèves faisant l'objet d'un consensus dans l'équipe.

LA RÉCRÉATION : pistes pour en améliorer le déroulement

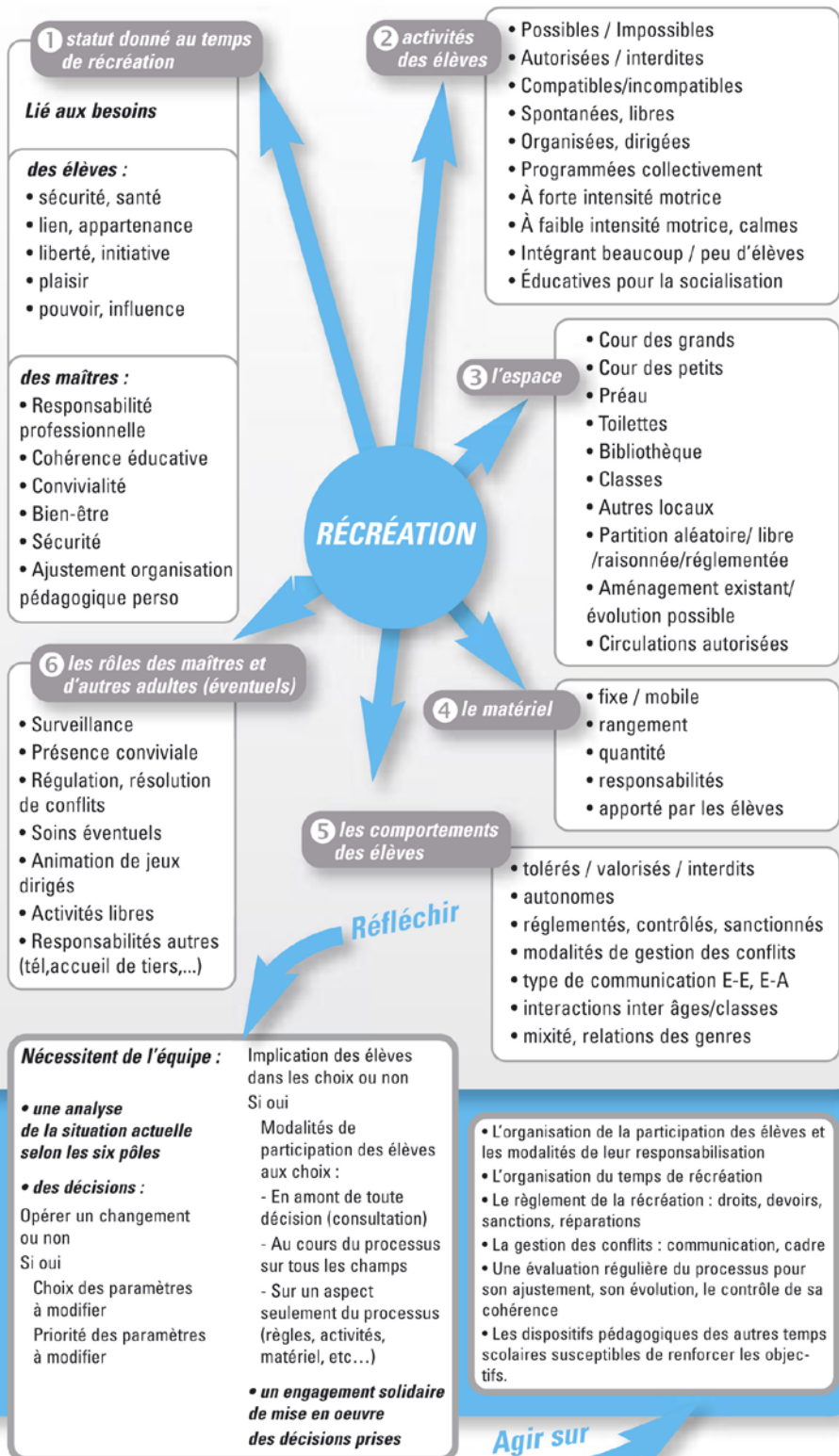


Schéma paru dans la revue Animation & Education - Juillet-Octobre 2013 - n°235-236
Retrouvez l'intégralité de la démarche dans l'article en libre accès sur <http://animeduc.occe.coop>

Zoom sur les filles et les garçons à la récréation

« Les relations de sexe sont au cœur du fonctionnement social d'une cour de récréation », J. Delalande.

La séparation entre les sexes est encore assez floue à la maternelle : « Les enfants de 4 ou 5 ans n'ont pas encore intégré les tabous et la pudeur liés à la confrontation à l'autre sexe. » Elle devient de plus en plus marquée au fur et à mesure que les enfants grandissent et se manifeste aussi bien dans l'espace que dans les activités. D'après J. Delalande, à 7 ou 8 ans, les garçons, amateurs des billes et des parties de ballon, des bagarres et de jeux très actifs, forment le plus souvent de grandes bandes, occupant tout l'espace bitumé du centre de la cour. Selon Ruel, Delalande, les filles, elles, spécialistes de la corde à sauter ou de l'élastique, préfèrent les endroits moins exposés et aiment se livrer à des conciliabules en petits groupes sous un arbre ou derrière une haie. Les relations amicales sont elles aussi le plus souvent unisexes, sauf cas exceptionnel : un garçon rejeté par ses pairs, une fille, plus attirée par les identités masculines...

Dans les interactions filles-garçons, des « jeux de séduction » sont présents en filigrane. Tels garçons vont titiller telle fille pour la faire réagir ; telles filles vont provoquer un garçon par un surnom peu ou très glorieux aux yeux de ses pairs... Les jeux de poursuite ou de bagarre sont là pour mettre en valeur la différence des sexes : passivité pour les filles (« les garçons, venez nous attraper »), virilité et démonstration de force pour les garçons, reproduisant, selon J. Delalande, « les stéréotypes qui attribuent la vaillance aux garçons et la crainte aux filles ».

3.4. Les sanitaires

Les sanitaires sont des lieux propices aux situations d'intimidation et de violence.

Il est nécessaire que les adultes soient vigilants à ce qu'il s'y passe.

▪ La surveillance

« Elle est nécessaire pour la sécurité, le respect de l'intimité entre les enfants et leur tranquillité. Elle doit être facilitée par la distribution des locaux et pouvoir se faire de l'extérieur afin d'éviter tout problème de mise en cause des enseignants. Elle devrait être prévue spécifiquement dans l'organisation de service de l'école, inscrite sans le tableau de surveillance des maîtres et faire l'objet d'une mention dans le règlement intérieur. »⁹

⁹ <ftp://trf.education.gouv.fr/pub/edutel/syst/ons/sanitaires.pdf>

Pour les sanitaires comme pour d'autres lieux, une **enquête** peut être menée sur la base de dessins simples représentant l'entrée de l'école, la cour de récréation, la cantine, les sanitaires, le gymnase, les vestiaires. Les élèves peuvent dessiner un « smiley » ou des points de couleur (vert, orange, rouge) correspondant à leur sentiment dans ce lieu : je m'y sens en sécurité, moyennement, pas du tout. Cela peut permettre de mieux repérer certains lieux qui peuvent susciter des inquiétudes chez les enfants.

3.5. La cantine et le temps de la pause méridienne

Il est nécessaire de sensibiliser l'ensemble de la communauté éducative et notamment les ATSEM et les animateurs intervenant sur les temps périscolaires à l'importance du repérage de tout type de violences.

On peut instaurer un cahier, relais pour le temps de la pause méridienne et le retour en classe afin que les faits soient écrits et que cela puisse être connu des enseignants, mais aussi pour que les élèves se rendent compte qu'il y a des liens entre le temps de la pause méridienne et le temps de la classe.

L'aménagement des cantines scolaires est important pour assurer aux enfants un vrai temps de pause et de détente : ainsi une attention particulière doit être portée à l'acoustique, au mobilier...

Les différents services doivent être organisés pour laisser aux enfants le temps de manger tranquillement.

La réforme des rythmes scolaires porte désormais à 1h30 le temps de la pause méridienne dans les écoles.

Un dossier sur le temps de la pause méridienne

http://www.jpa.asso.fr/imgs/mod_actus/130305101853_jpa_dossiers_437-439.pdf

3.6. Quelles actions de prévention avec les parents ?

▪ La mallette des parents

La mallette des parents est un dispositif servant à nouer et/ou renforcer le dialogue avec les parents d'élèves à trois moments clé de la scolarité de leur(s) enfant(s) : le CP, la sixième et la troisième.

<http://eduscol.education.fr/pid26667/mallette-des-parents.html>

Elle peut être utilisée avec d'autres niveaux de classe. Les questions et outils la composant peuvent en effet intéresser tous les parents.

▪ Travail commun avec la collectivité territoriale et les partenaires locaux (dans le cadre ou non de Projet éducatif territorial)

Les actes de harcèlement peuvent se poursuivre en dehors de l'école : sur le trajet, ou bien au centre de loisirs....

Un travail commun peut être envisagé entre les écoles et la mairie. Les mairies, par leurs prérogatives peuvent effectivement rencontrer des parents que l'École a parfois des difficultés à contacter. Ce travail commun permettrait donc une sensibilisation plus large.

- **Café des parents**

Certaines collectivités organisent des cercles de paroles ou des cafés des parents pour discuter avec les parents autour d'une thématique : le harcèlement, les cyberviolences, le racket, la sociabilité juvénile, les jeux dangereux...sont autant de thèmes qui peuvent intéresser les parents d'élèves.

3.7. Sur qui s'appuyer pour mener des actions préventives?

- **A l'éducation nationale**

Les Inspecteurs de l'éducation nationale, les personnels sociaux et de santé, les référents harcèlement, les Equipes Mobiles de Sécurité (EMS) peuvent aider à la mise en place d'une action de sensibilisation.

- **Hors éducation nationale**

La police nationale et/ou municipale, la gendarmerie nationale peuvent faire des interventions sur toutes formes de violences (il faut contacter votre correspondant police-gendarmerie-sécurité ou bien la mairie)

Les éducateurs ou animateurs de la mairie, des centres de loisirs... notamment des secteurs prévention ou éducation, peuvent proposer des activités tout comme différentes associations agréées par l'éducation nationale.

- **Dans le cadre de la réforme des rythmes scolaires**

L'amélioration du climat scolaire, le bien être ou la prévention des violences peuvent être des axes du Projet éducatif territorial.

Des formations pluri professionnelles peuvent être organisées entre les ATSEM, les animateurs et les enseignants de façon à offrir une culture commune tout en respectant les compétences et la professionnalité de chaque acteur.

Une réflexion sur les règles de vie, certes différentes sur les temps scolaires et périscolaires, peut être engagée pour donner plus de cohésion aux règles, devoirs et droits des enfants et des adultes.

Les activités débutées en classe, comme le visionnage de la vidéo peuvent être prolongées sur les temps périscolaires sur des thématiques telles que le harcèlement qui peut toucher les enfants à l'école mais aussi dans d'autres structures collectives.

Exemple : sensibilisation en classe et approfondissement hors temps scolaire en participant par exemple au concours [« Mobilisons nous contre le harcèlement »](#), ouvert aux structures péri et extra scolaires.

Concours « mobilisons-nous contre le harcèlement »

Le Ministère a lancé en septembre 2013 un concours de création d'affiche ou de vidéo ouvert aux élèves de cycle 3.

Pour y participer, vous pouvez vous connecter à :

<http://eduscol.education.fr/cid72752/prix-mobilisons-nous-contre-le-harcelement.html>

4. Traitement d'une situation de harcèlement

4.1. Protocole de traitement

Pour savoir comment traiter une situation de harcèlement, vous pouvez vous référer à ce protocole : http://media.eduscol.education.fr/file/violence/26/8/protocole_traitement_harcelement_213268.pdf

Plan du protocole :

- Responsabilité du traitement
- Modalités du traitement
- Accueil de l'élève victime
- Accueil des témoins
- Accueil de ou des élèves auteurs
- Rencontres avec les parents
- Décisions de protection et mesures
- Suivi post évènement
- Ressources



Si la situation est trop complexe pour être traitée par l'école, les directeurs d'école peuvent prendre attache auprès du référent harcèlement départemental sous couvert de leur Inspecteur de l'éducation nationale.

En dernier recours, vous pouvez contacter les médiateurs de l'éducation nationale.

Pour en savoir plus, vous pouvez consulter la rubrique Que Faire ? Qui contacter ? du site <http://www.agircontreleharcelementalecole.gouv.fr/que-faire-qui-contacter/>

4.2. Comment questionner ?

Quelques questions issues de [la médiation](#)

« Un proverbe dit : «Qui questionne dirige». Alors afin de mieux utiliser les questions et les sélectionner en tant qu'outils de communication, de médiation, il est important d'en dégager les différentes formes et leur impact. »

- N° vert national stop harcèlement : **0808 807 010***

Si le harcèlement est un harcèlement avec internet, vous pouvez aussi appeler :

- N° vert national Net écoute : **0800 200 000****

*Numéro gratuit depuis un téléphone fixe ou un portable et ouvert du lundi au vendredi de 9h à 18h (sauf les jours fériés)

**Numéro vert national : gratuit, anonyme, confidentiel et ouvert du lundi au vendredi de 9h à 19h